



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 janvier 2005 (06.01)
(OR. fr)**

5149/05

ECOFIN 6

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Ministre de Finance du Luxembourg

Date de réception: 5 janvier 2005

Objet: Programme de travail de la Présidence luxembourgeoise du Conseil

Les délégations trouveront ci-joint le Programme de travail de la Présidence luxembourgeoise du Conseil.

Programme de travail de la Présidence luxembourgeoise du Conseil ECOFIN

Introduction

Le Luxembourg prendra la Présidence du Conseil de l'Union européenne le premier janvier 2005. Dans le droit fil de ses traditions et convictions, le Luxembourg mettra à profit ses 6 mois de Présidence pour être au service de l'Union et faire progresser la construction européenne. Comme par le passé, la Présidence luxembourgeoise travaillera étroitement avec le Parlement européen, la Commission et le Secrétariat du Conseil pour mener à bien toutes ses tâches.

Contexte économique et financier

Dans un environnement économique et financier ascendant mais néanmoins incertain, le Conseil ECOFIN se devra de contribuer à la restauration de la confiance des agents économiques, afin d'une part surtout de revigorer la demande interne, et d'autre part de veiller à améliorer davantage encore la compétitivité externe des entreprises de l'Union européenne.

Un tel contexte ne pourra être que bénéfique à l'acceptation des nécessaires réformes structurelles et ainsi contribuer au rétablissement de la soutenabilité des finances publiques, favorisant ainsi l'investissement, la croissance et l'emploi.

Priorités de la Présidence luxembourgeoise

Renforcer l'Union européenne, c'est également lui donner les moyens pour devenir une société de la connaissance avec une économie compétitive qui puisse en même temps répondre aux ambitions sociales et environnementales des citoyens. Tel est **l'objectif du processus de Lisbonne et de son examen à mi-parcours** que la Présidence s'apprête à faire au Conseil européen de mars sur base d'un rapport d'orientation de la Commission. Il s'agira de relancer la stratégie, articulée autour des trois piliers qui la composent (économique, social et environnemental), en identifiant un nombre limité de priorités. La simplification de la gouvernance du processus rendra ses enjeux mieux perceptibles aux yeux de tous.

A côté des mécanismes propres à la stratégie de Lisbonne, **l'achèvement du marché intérieur** demeure un moteur essentiel de la croissance économique européenne. Dans cet esprit les efforts pour accélérer et améliorer la transposition des directives ne peuvent se relâcher. L'émergence par ailleurs de nouvelles puissances économiques fait de la mise en place d'un véritable marché intérieur européen efficace et intégré une nécessité pour être en mesure d'affronter la concurrence à l'échelle mondiale.

Renforcer la gouvernance économique de l'UEM et clarifier la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance constituent d'autres objectifs importants de la Présidence luxembourgeoise. Celle-ci entend mener à bonne fin l'examen du Pacte de Stabilité et de croissance en cherchant à atteindre un accord sur le contenu précis en mars.

Tout progrès en matière de construction européenne nécessite des moyens financiers adéquats. Le programme stratégique triennal pour la période 2004-2006 vise à parvenir à un accord politique en juin 2005 sur **les perspectives financières 2007-2013**. La Présidence entend organiser ses travaux de telle manière que cet objectif stratégique de juin 2005 soit atteint. Cette approche permettra, d'une part, l'adoption des différents instruments législatifs du prochain cadre financier pour la fin de l'année 2005 et, d'autre part, la réalisation en 2006 des travaux préparatoires indispensables à la mise en œuvre de la nouvelle génération de programmes communautaires dès 2007.

L'examen du Pacte de stabilité et de croissance

La nécessité d'un examen des règles de fonctionnement du Pacte de stabilité et de croissance (PSC) après cinq années de fonctionnement a été mise en exergue par la Commission européenne qui a montré dans sa communication du 3 septembre 2004 de possibles pistes pour renforcer la gouvernance économique de l'UEM et pour clarifier la mise en œuvre du PSC.

La Présidence néerlandaise au second semestre 2004 a permis de dégager des orientations politiques sur base de la communication de la Commission.

La Présidence luxembourgeoise entend, sur ces bases, mener à bonne fin l'examen du PSC en cherchant à atteindre un accord sur le contenu précis de chacune des têtes de chapitres définies par le Conseil ECOFIN, qui sont :

- une mise en œuvre symétrique du Pacte sur l'ensemble du cycle économique, en évitant des politiques pro-cycliques ;
- une meilleure définition des objectifs budgétaires nationaux de moyen terme ;
- une application plus effective du critère de la dette ;
- une meilleure mise en œuvre de la procédure de déficit excessif ;
- la prise en compte des réformes structurelles ;
- une meilleure gouvernance pour le Pacte.

La conclusion de l'examen du Pacte devrait, de l'avis de la Présidence, aboutir au Conseil européen de printemps et se concrétiser par des adaptations au niveau des règlements et du code de conduite qui régissent l'application du Pacte.

Révision à mi-parcours du Processus de Lisbonne

L'objectif stratégique du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 était de faire de l'Union européenne l'« l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Le Conseil Européen de mars 2005 devra procéder à la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne sur base d'un rapport d'orientation de la Commission à paraître au début du mois de février.

A l'occasion de cette révision à mi-parcours, la Présidence luxembourgeoise envisage en particulier de:

- faire le bilan de la stratégie;
- procéder à un recentrage des priorités;
- améliorer la gouvernance et la mise en œuvre de la stratégie;
- mettre en place une stratégie de communication spécifique par groupes cibles

Comme mis en évidence par le rapport Kok, des réformes de modernisation du modèle socio-économique européen sont indispensables pour atteindre la finalité de la stratégie de Lisbonne : le bien-être durable des citoyens. Cet objectif ne peut être atteint qu'en développant des synergies entre les trois piliers qui la composent : l'économie, le social et l'environnement. La Présidence luxembourgeoise souhaite préserver cette originalité de la stratégie.

La stratégie de Lisbonne est le chantier de réformes socio-économiques le plus ambitieux de ces dernières années. Les transformations auxquelles aspirent les Etats membres dans le cadre de cette stratégie sont telles que la date de 2010 ne saurait en consacrer l'aboutissement. La Présidence luxembourgeoise se propose de confirmer l'objectif 2010 comme la date à laquelle l'ensemble des Etats membres aura dans chaque domaine de la stratégie mis en œuvre les réformes avec un régime de croisière faisant la démonstration d'un changement notable de tendance.

Une place particulière revient à la création d'un espace européen de la connaissance. A travers ses différentes dimensions - la société de l'information, l'innovation, la recherche, l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie - les entreprises acquièrent de nouveaux facteurs compétitifs et les citoyens peuvent profiter pleinement et tout au long de leur vie des opportunités offertes par la société moderne en tant que consommateurs de services offerts sur Internet par les secteurs public et privé et de s'adapter aux exigences du marché du travail.

Dans le cadre de la gouvernance de la stratégie et afin de rationaliser les processus existants, la Présidence veut approfondir et développer l'idée du rapport Kok de créer des programmes d'action nationaux. Ces derniers comporteraient une valeur ajoutée à travers:

- une image complète de l'action gouvernementale en matière de mise en œuvre des objectifs de Lisbonne ;
- davantage de cohérence en raison de la nécessité de chaque Gouvernement de renforcer la coopération interministérielle entre les domaines couverts par la stratégie, ce qui fera aussi mieux ressortir les synergies ;
- une plus grande responsabilisation des Gouvernements dans la mesure où ces derniers s'engageront non seulement devant leurs partenaires européens, mais aussi devant leur parlement national, les partenaires sociaux, la société civile et l'opinion publique ;
- une différenciation entre Etats membres en accordant à chaque Gouvernement de la flexibilité en matière de priorisation des objectifs.

Ce nouvel instrument ne saurait être efficace que si son suivi est assuré et que si des processus déjà existants sont rationalisés. Un accord sur une réduction du nombre de rapports à produire par les Etats membres sur une base régulière est également souhaitable.

La Présidence luxembourgeoise proposera aussi de lancer une réflexion sur les voies et moyens d'alléger la méthode ouverte de coordination et d'améliorer son suivi. Elle estime en effet que le bon fonctionnement de la méthode ouverte de coordination se jugera à la convergence de la réalisation nationale des objectifs tels que définis dans les plans d'action communautaires.

A côté des éléments de révision sur la multitude et la gouvernance des processus, la Présidence envisage d'entamer d'ici le Conseil européen de printemps une vaste réflexion sur une meilleure prise en compte de la jeunesse dans les priorités de Lisbonne. Sans qu'il s'agisse de créer un nouvel instrument, l'on devrait réunir au titre de la stratégie les mesures spécifiques existantes prises pour la jeunesse et pour un équilibre de l'effort de solidarité entre générations.

Perspectives financières 2007-2013

Depuis leur création en 1988, les perspectives financières ont pleinement rempli les objectifs qui leur avaient été fixés: évolution ordonnée de la dépense communautaire, discipline budgétaire, pacification de la procédure budgétaire annuelle. La reconnaissance de ce succès et le souhait de sa pérennisation ont amené les Etats membres et le Parlement européen à considérer qu'il convenait désormais de formaliser cet instrument en l'inscrivant dans le projet de traité constitutionnel sous le nom de « cadre financier pluriannuel ».

C'est en tenant compte de ce contexte que le Conseil européen a arrêté le programme stratégique triennal pour la période 2004-2006. Ce programme prévoit en particulier que les travaux au sein du Conseil viseront à parvenir à un accord politique en juin 2005 sur le paquet de propositions relatives aux prochaines perspectives financières.

Comme l'explique le programme stratégique, cette échéance n'a pas été choisie au hasard. Elle vise à permettre, d'une part, l'adoption des différents instruments législatifs tributaires du prochain cadre financier pour la fin de l'année 2005 et, d'autre part, la réalisation en 2006 des travaux préparatoires indispensables à la mise en œuvre de la nouvelle génération de programmes communautaires dès 2007. Par ailleurs, la date de juin 2005 permet de garantir le déroulement de la procédure budgétaire 2007 dans la clarté et la sécurité.

Aux yeux de la Présidence luxembourgeoise, les raisons sous-tendant le calendrier des travaux arrêté par le Conseil européen n'ont rien perdu de leur force et de leur pertinence. Partant, la Présidence entend organiser les travaux au premier semestre 2005 de telle manière que l'objectif stratégique de l'Union de parvenir à un accord politique en juin 2005 soit résolument poursuivi.

A cet égard, il convient de mettre l'accent sur deux axes en tirant pleinement profit des travaux de fond réalisés sous Présidence néerlandaise. D'une part, la Présidence luxembourgeoise réservera, à l'instar de son prédécesseur, les éléments à caractère financier du paquet de propositions à des enceintes à compétence horizontale et concentrera ses efforts sur une convergence progressive des positions nationales. D'autre part, elle oeuvrera à une poursuite dynamique des travaux sectoriels sur toutes les propositions législatives liées aux perspectives financières afin de mettre la Présidence britannique en mesure de conclure les différentes procédures législatives.

Sujets structurels: Compétitivité et Croissance

La Présidence luxembourgeoise entend poursuivre et renforcer l'approche intégrée de compétitivité et de croissance avec le soutien d'une Commission européenne réorganisée pour ce faire. Intégrer les politiques, exploiter les synergies, évaluer les effets des législations sur la compétitivité seront parmi les objectifs de la Présidence.

Dans ce contexte, et au-delà de ses travaux normaux en vue de la préparation du Conseil européen de printemps, le Conseil Ecofin sera appelé à discuter de questions structurelles. Figureront ainsi à l'ordre du jour :

- un rapport sur les déséquilibres commerciaux au niveau mondial et la possible délocalisation de l'industrie manufacturière ;
- un rapport sur la protection sociale et l'inclusion sociale ;
- un rapport sur l'impact économique du vieillissement des populations ;

Enfin, un débat sera consacré à l'utilisation d'instruments budgétaires en matière environnementale.

Mieux légiférer – « better regulation »

Relancer la croissance, c'est aussi faciliter le déploiement des activités productives. A cet égard, les efforts portant sur l'amélioration de l'environnement réglementaire doivent aboutir, si l'on veut assurer la compétitivité à long terme de l'économie européenne.

La Présidence luxembourgeoise entend poursuivre les travaux entamés depuis un an dans le domaine qu'il est convenu d'appeler « better regulation ». Dans un stade initial, elle concentrera son action sur la simplification législative de l'acquis existant et sur les analyses d'impact des législations en phase d'élaboration et/ou de négociation.

La Présidence néerlandaise a achevé un premier exercice d'identification et de proposition de simplification. Une consultation des Etats membres sur une nouvelle liste de propositions de simplification devrait se faire au cours du premier semestre 2005.

Le recours systématique à des analyses d'impact par la Commission, le Conseil ou le Parlement, relatives à des amendements substantiels à des législations communautaires, pourrait affecter assez considérablement la prise de décision au niveau européen. La Présidence luxembourgeoise évaluera les résultats d'un projet pilote sur ces questions en tenant compte aussi des travaux en cours au sein de la Commission sur le développement d'une méthodologie d'analyse d'impact intégrée.

De même la Présidence oeuvrera à l'avancement des travaux pour la mise en œuvre de l'accord institutionnel « mieux légiférer » dans le cadre du groupe technique à haut niveau qui réunit Conseil, Commission et PE pour donner une cohérence à l'effort en cours. En coordination avec les Présidences qui la précèdent et qui lui succéderont, la Présidence luxembourgeoise a, dans deux courriers communs, établi la « better regulation » comme une priorité de Présidence, suivant une recommandation du rapport KOK. Cette question figurera certainement dans la future contribution de la Commission qui servira de base à la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne en mars 2005.

Les services financiers

La Présidence luxembourgeoise attache une grande importance à ce que le Conseil Ecofin continue sans désespérer son travail pour parachever le marché intérieur des services financiers. Dans le domaine des services financiers, une place privilégiée sera accordée aux contacts étroits avec le Parlement européen en vue de faire avancer autant que possible les dossiers qui font d'ores et déjà l'objet d'orientations politiques du Conseil Ecofin.

L'objectif de la présidence est d'arriver au constat d'un accord politique à l'issue de la première lecture avec le Parlement européen sur la directive concernant les exigences de fonds propres pour les banques et les entreprises d'investissement.

Il en est de même pour la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives 78/660/CE et 83/349/CEE du Conseil, suite à l'orientation générale adoptée lors du Conseil ECOFIN du 7 décembre 2004.

Cet instrument élargira considérablement la portée de l'ancienne 8^{ème} directive (du 10 avril 1984) concernant l'agrément des personnes chargées du contrôle légal des documents comptables, notamment par:

- le renforcement de la qualité de l'audit,
- l'introduction d'un contrôle public rigoureux de la profession,
- l'amélioration de la coopération entre organes de surveillance.

Il s'agit donc d'une initiative majeure pour garantir davantage la fiabilité des états financiers des sociétés

La directive sur la réassurance est un autre dossier qui retiendra toute l'attention de la présidence. La présidence attachera une importance toute particulière à un échange de vues régulier avec le Parlement européen aux fins d'aboutir sur ce dossier aussi au constat d'un accord politique à l'issue de la première lecture avec le Parlement européen.

Au-delà des progrès sur ces textes qui ont déjà avancé très loin sous les présidences antérieures, la Présidence luxembourgeoise entend faire progresser les discussions au sujet d'une autre proposition dont l'objectif consiste à assurer la confiance envers l'information financière publiée par les sociétés : les modifications projetées des directives comptables (directives 78/660/CEE et 83/349/CEE dites 4^{ème} et 7^{ème} directives). Les travaux entamés au Conseil en fin de Présidence néerlandaise seront poursuivis en vue d'arrêter des orientations politiques dès le Conseil ECOFIN du mois de juin.

Enfin, la présidence luxembourgeoise s'attend avec intérêt à pouvoir mener un débat d'orientation sur la stratégie d'avenir concernant les services financiers.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Présidence luxembourgeoise estime que, complémentirement aux efforts entrepris par d'autres formations du Conseil, le Conseil Ecofin a un rôle important à jouer dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Elle s'attellera plus particulièrement à trouver un accord politique sur la 3^e directive en la matière.

De même, la Présidence cherche à mener à bon terme les travaux en cours concernant la proposition de règlement relatif au contrôle de l'argent liquide entrant dans ou sortant de l'Union européenne.

Par ailleurs, dès que la Commission européenne aura communiqué au Conseil le projet de règlement sur les virements, la présidence lancera sans tarder les travaux sur ce dossier qui vise à aligner la législation communautaire sur les recommandations spéciales du GAFI en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

En outre elle examinera les propositions pour améliorer le fonctionnement du gel des avoirs de personnes ou entités suspectes.

La Fiscalité

Conformément au programme stratégique de la Commission européenne de juin 2000, visant à améliorer le fonctionnement du système de TVA dans le Marché Intérieur, la Présidence luxembourgeoise oeuvrera activement envers la réalisation d'objectifs prioritaires y définis, à savoir la simplification et la modernisation des règles existantes, ainsi que l'application plus uniforme des dispositions actuelles.

Seront entamées, en vue de dégager un consensus jusqu'à la fin juin, les discussions relatives aux mesures d'exécution de la 6^e directive, à la rationalisation des mesures dérogatoires de simplification et d'anti-abus, de même qu'à la refonte de la 6^e directive. La Présidence luxembourgeoise s'efforcera également de débloquer les négociations figées sur la structure des taux réduits (le régime expérimental de la TVA sur les services à forte intensité de main d'œuvre venant à échéance en décembre 2005).

La Présidence luxembourgeoise entend aussi entamer les travaux sur la directive « Taxe sur les véhicules automoteurs » qui sera soumise au Conseil sous peu.

En matière d'accises, les travaux continueront sur la directive 92/12/CEE, articles 7 à 10. Une discussion sera également organisée au sein du groupe de travail au sujet du rapport sur les boissons alcooliques.

Dans le domaine de la fiscalité directe, la Présidence luxembourgeoise se propose de suivre la procédure d'entrée en vigueur de la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

Le cas échéant, la Présidence luxembourgeoise organisera une discussion sur la structure future des débats fiscaux à la lumière des travaux du Groupe de Politique fiscale, du Groupe à haut niveau et du Groupe Code de Conduite.

Parallèlement, la Présidence luxembourgeoise reprendra les discussions relatives à l'amendement de la directive 2003/49/CE concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'Etats membres différents en vue de trouver un accord politique pour le mois de juin.

=====